RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00180
Numéro SIREN : 487 916 793
Nom ou dénomination : NHL

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2024 sous le numéro de dépôt 18875

DocuSign Envelope ID: 7E142DF5-27AA-4687-9BB4-4B7F5762F17A

NHL
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 93 bis rue de Paris, 92190 MEUDON
487 916 793 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MARDI 7 JUIN 2022

L'an 2022,
Le mardi 7 juin,
A 10 heures 30,

Les associés de la société NHL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Antoine MASSELIER, titulaire de 99 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Michel THOUMSAINT, titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antoine MASSELIER, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DS
AM

DocuSign Envelope ID: 7E142DF5-27AA-4687-9BB4-4B7F5762F17A

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Fin de la mission des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société ne dépasse plus à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de ne pas renouveler les mandats de :

- Madame Maryse LEBEL, domiciliée 13 rue des Mazières Evry 91000 EVRY COURCOURONNES, Commissaire aux comptes titulaire
- Madame Edith CAUSSEMILLE, domiciliée 55 boulevard Haussmann 75008 PARIS, Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Copie certifiée conforme à l'originale par le Président
Antoine MASSELIER

DocuSigned by:
Antoine Masselier
4AEC51116ACB452...